

18 juil 2003 -19:00

Appartient à conseil des ministres du 18 juillet 2003

Convention européenne

Le Conseil des Ministres a approuvé l'évaluation des résultats de la Convention européenne présentée par M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères.

Le Conseil des Ministres a approuvé l'évaluation des résultats de la Convention européenne présentée par M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères.

Cette Convention européenne a été convoquée par le Conseil européen de Laeken sous présidence belge, afin d'examiner les moyens de rendre l'Union plus efficace, plus légitime et plus transparente et de préparer la prochaine révision des Traités. La Convention européenne a réuni des représentants des Gouvernements et des Parlements des Etats membres et des pays candidats, des parlementaires européens, des représentants de la Commission ainsi que de la société civile. Elle s'est notamment engagée dans la voie d'une " Constitution européenne " qui énonce les valeurs et les symboles de l'Union afin de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens européens à un projet commun et d'affirmer l'identité de l'UE sur la scène internationale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe